



Mon inscription Saison 23-24



Gymnastique Rythmique

Merci de remplir ce document d'inscription le plus complètement possible.

Prénom : Nom :

Date de naissance Déjà membre l'an dernier ? : oui non

Un membre de ma famille est déjà inscrit : son Prénom :

Personne responsable du mineur désigné ci-dessus :

Prénom : Nom :

Mon domicile : (adresse, numéro, rue)

Code postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable

Adresse électronique :

Profession :

	Horaires	Âge de l'enfant		Groupes	Lieu
Mardi	16h45 - 17h45	Enfants de 9 à 13 ans	<input type="checkbox"/>	G2	SGE
	18h00 - 20h00	Adolescentes de 13 à 16 ans	<input type="checkbox"/>	G3	Collège
Mercredi	13h30 - 15h00	Enfants de 6 à 9ans	<input type="checkbox"/>	G1	SGE
	15h00 - 16h30	Enfants de 9 à 13 ans	<input type="checkbox"/>	G2	SGE
	17h00 - 20h00	Adolescentes de 13 à 16 ans	<input type="checkbox"/>	G3	Collège

Remarque très importante :

La présente répartition des groupes, des tranches d'âge à l'intérieur des jours et des horaires est donnée à titre purement indicatif tel qu'elle était définie et pratiquée la saison dernière.

Les groupes ne seront formés et définis que dans les 15 jours suivants la rentrée des athlètes en fonction des niveaux constatés et des objectifs de chacun.

La répartition tant journalière qu'horaire ou lieu d'exécution peut fortement varier en fonction des effectifs, de leur implication et de leur compétence.

L'entraîneur principal naturellement à l'écoute des souhaits de chacun est seul responsable au regard de ses objectifs de saison de la formation desdits groupes de travail.



Inscription Saison 23-24

Souplesse – Force – Équilibre – Rythme - Concentration!

Calcul du coût total de l'inscription annuelle :

Cotisation à l'association (Voir page : Cotisation) :	<input type="text"/>	+
Coût des activités (Voir page : Tarif activités) :	<input type="text"/>	+
Coût annuel total de l'inscription (Cotisation+cours) :	<input type="text"/>	=

Règlement :

- Je souhaite régler le montant de ma cotisation et le coût annuel des activités de la manière suivante :

Virement, du montant total de la cotisation et du coût de l'activité ci-dessus définie, précisez impérativement vos nom et prénom dans la zone réservée.

RIB S.G.E : FR76 1027 8012 4200 0302 3564 555 – **BIC** : CMCIFR2A

Chèque du montant total de la cotisation et du coût de l'activité ci-dessus définie.

Espèces du montant total de la cotisation et du coût de l'activité ci-dessus définie.

En **3 fois** sans frais supplémentaire, par prélèvements bancaires. Joignez à la présente demande votre **Relevé d'Identité Bancaire** pour l'établissement du mandat SEPA qui vous sera transmis pour acceptation.

Chèques **ANCV**. (Attention : Plus 7 € de frais de gestion et d'envoi,)

Autre :

Encaissement :

Le chèque en paiement unique à l'ordre de la SGE, sera présenté à l'encaissement le 15 octobre, les prélèvements seront effectués les 15 octobre, 15 novembre et 15 décembre.

Merci de veiller à ce que votre dossier soit le plus complet possible !



Société de **G**ymnastique d'**E**schau

48 rue de la 1^{ère} Division Blindée

67114 ESCHAU

SIRET : 778 751 149 00015

JEUNESSE ET SPORT : 4546

Site : www.sge-eschau.fr

Tel : **03 88 64 17 17**

Courriel : secrétariat@sge-eschau.fr



Pour les anciennes athlètes

Renouvellement de votre licence.

1) Votre précédent certificat médical date de plus de 3 ans, alors il vous en faut un nouveau datant de moins de 3 mois.

2) Votre précédent certificat médical est encore valable, datant de moins de 3ans, alors pour renouveler votre licence , vous devez nécessairement renseigné le questionnaire de santé :

Cerfa n° 15699*01 que trouvez sur internet et que vous devez obligatoirement conserver.

Important : Les réponses que vous formulez sur le questionnaire de santé **Cerfa n° 15699*01** relèvent de votre responsabilité exclusive. Ce document vous est strictement personnel, vous le conservez.

Si vous avez répondu "**non**" à toutes les rubriques du questionnaire de santé ;

- Vous renseignez, signez ci-dessous la présente attestation puis vous la remettez au secrétariat de votre association qui la conservera.

Si vous avez répondu "**oui**" à au moins une rubrique du questionnaire de santé ;

- Alors vous devez solliciter, auprès d'un médecin, un certificat médical attestant explicitement l'absence de toute contre-indication à la pratique du ou des sports que vous souhaitez pratiquer avec votre association. Ce certificat médical, aura moins d'un an à la date de demande de licence.

-Vous remettrez ce certificat médical délivré par votre médecin au secrétariat de votre association qui le conservera.

Attestation

Du représentant légal de l'enfant ou de l'adolescent mineur ci-dessous désigné :

Mineur : Prénom : Nom :

- Représentant légal de l'enfant ou de l'adolescente:

Prénomné : Nom :

Dit avoir :

- Complètement renseigné le questionnaire de santé préalablement à la demande de licence pour la présente saison et atteste avoir répondu NON à toutes les questions.

Ou - Transmis un certificat médical datant de moins de trois mois dans le cas contraire,

- Fourni une photo d'identité récente de l'enfant (bonne photocopie admise)

- Lu, et approuvé le présent règlement intérieur.

Date

Signature.

Société de **G**ymnastique d'**E**schau

48 rue de la 1^{ère} Division Blindée

67114 ESCHAU

SIRET : 778 751 149 00015

JEUNESSE ET SPORT : 4546

Site : www.sge-eschau.fr

Tel : **03 88 64 17 17**

Courriel : secrétariat@sge-eschau.fr



RÈGLEMENT INTERIEUR

1 - Sécurité :

- Un certificat médical de moins de 3 mois est exigé dès la 1^{ère} séance, même s'il s'agit d'un essai ; l'accès à la salle sera refusé à tout membre dépourvu de certificat médical en cours de validité. Conformément à la réglementation en vigueur, lors des deux renouvellements successifs de la licence une simple attestation est à remplir.
- Le formulaire d'inscription, électronique ou papier, doit être très clairement et très lisiblement documenté, sans omettre aucune mention. Les numéros de téléphone, fixe, portable ainsi qu'une adresse (*adresse électronique*) valable sont des mentions obligatoires dont l'omission rendra caduc l'inscription.
- Une photo d'identité récente est obligatoirement à fournir.
- Chaque participant s'engage à respecter strictement outre le présent règlement, toutes consignes de sécurité générale et de sécurité sanitaire en vigueur.

2 - Paiement des cotisations et prestations :

- La qualité de membre adhérent ne se présume pas, elle est attestée par le paiement de la cotisation annuelle.
- Le paiement de l'intégralité de la cotisation et du prix des activités choisies est exigible en totalité dès la deuxième séance d'entraînement.
- Facilité de paiement : le coût global de l'ensemble cotisation et activités choisies peut être réglé en 3 fois sans frais. L'encaissement se faisant sur un trimestre d'activité soit en octobre, novembre et décembre.
- Sauf à présenter un certificat médical d'incapacité d'au moins trois mois à la pratique du sport, il ne sera procédé à aucun remboursement.

3 - Équipement :

- L'accès aux praticables (grande salle, salles annexes ou plateau muscu) n'est autorisé qu'aux adhérents équipés d'une tenue et de chaussures adaptées à leur pratique respective et muni d'une grande serviette personnelle.
- Un tapis de sol, des gants, une bouteille d'eau, un justaucorps, des claquettes ou tout autre équipement personnel approprié peut être préconisé selon la pratique. Le reste du matériel (haltères, ballons, cerceau, massue, etc...) est fourni selon l'activité par votre association.

4 - Pratique :

- Les horaires des cours peuvent être modifiés en raison de contraintes sanitaires, techniques ou de sécurité. Toute information correspondante est diffusée aux adhérents concernés soit par courriel, soit par "sms", soit par affichage.
- Les parents de nos adhérents mineurs, enfants participants aux activités que développe l'association, doivent veiller aux stricts respects des horaires des cours. Les temps de garde seront facturés (35€/heure).
- Sauf à être explicitement dénoncée par écrit, l'adhésion au présent règlement emporte l'autorisation du droit à l'image de l'adhérent pour l'année en cours à des fins de soutien et de développement des activités de l'association.
- Tout adhérent se doit dans un cordial esprit sportif, de respecter, d'être vigilant et attentif aux matériels, à leur bon rangement, aux installations, à leur préservation, aux animateurs et aux autres participants.
- Un comportement, une attitude inadaptée, ségrégative, discourtoise voir agressive est un motif d'exclusion immédiate.

5 - Vie Associative :

- La gestion démocratique de l'association est essentiellement conditionnée par la participation effective de chacun de ses membres à l'Assemblée Générale Annuelle à laquelle tous sont conviés et où est élu le Comité de Direction.
- Le fichier des membres de l'association est protégé. Nul ne peut être autorisé, sous peine de sanctions, à s'en procurer une copie et/ou à l'utiliser à d'autres fins que celles prévues par l'association.
- Convivialité, bonne humeur, amabilité participent grandement à la réussite des séances d'entraînement et à la qualité de l'ambiance générale !

Saison 2023-2024

Société de **Gymnastique d'Eschau**

48 rue de la 1^{ère} Division Blindée

67114 ESCHAU

SIRET : 778 751 149 00015

JEUNESSE ET SPORT : 4546

Site : www.sge-eschau.fr

Tel : **03 88 64 17 17**

Courriel : secretariat@sge-eschau.fr